

Préambule régional – Mémoire dans le cadre de la consultation publique concernant le projet de poste Jean-Jacques Archambault d'Hydro-Québec à Sainte-Julienne

La région de Lanaudière connaît depuis plusieurs années une croissance démographique soutenue et un développement économique marqué, ce qui exerce une pression accrue sur le réseau électrique régional. Ce dernier approche ou atteint sa capacité maximale par endroits, compromettant la sécurité énergétique et la possibilité d'accueillir de nouveaux projets résidentiels, commerciaux et industriels.

Dans ce contexte, l'initiative d'Hydro-Québec visant à construire le poste de transformation J-J-Archambault à Sainte-Julienne – qui réduira la tension de 735 kV à 120 kV – se présente comme une réponse aux besoins pressants de robustesse, de fiabilité et de modernisation du réseau. Le projet, situé sur un site d'environ 30 hectares, comprendra des installations techniques, des accès temporaires et permanents, ainsi que des acquisitions de terrains et de servitudes. Il s'inscrit également dans un contexte de transformation énergétique marqué par l'électrification des transports et la croissance des besoins en électricité.

Toutefois, ce projet soulève des préoccupations légitimes dans la région, notamment en ce qui concerne les impacts potentiels sur les milieux naturels, les milieux humides, la biodiversité, l'occupation du territoire périurbain et certaines activités agricoles ou récréatives locales. La concertation citoyenne et la planification énergétique à l'échelle régionale demeurent des éléments incontournables pour assurer l'acceptabilité sociale et l'intégration harmonieuse de projets de cette envergure.

À cet égard, il est pertinent de souligner que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montcalm est en cours de révision et tend à intégrer différents aspects environnementaux dans la planification du territoire. Le CRE Lanaudière espère que cette révision prendra pleinement en compte la capacité de support des milieux naturels, afin d'orienter le développement régional dans le respect des limites écologiques et des fonctions écosystémiques essentielles.

En définitive, le CRE Lanaudière reconnaît que le projet de poste J-J-Archambault répond à la nécessité de moderniser et d'adapter les infrastructures de transport d'électricité, contribuant ainsi au renforcement de la fiabilité et de la robustesse du service dans le centre et le nord de Lanaudière. Toutefois, il importe qu'Hydro-Québec fasse preuve de diligence dans le renforcement de ses actions en matière de sobriété énergétique, en développant notamment des barèmes clairs et rigoureux pour mesurer et quantifier l'impact réel de ses programmes de sobriété et d'efficacité énergétique. Une telle approche permettrait de s'assurer que l'accroissement des infrastructures s'accompagne d'initiatives structurantes en amont de la demande énergétique, mobilisant l'ensemble des leviers disponibles pour une transition énergétique véritablement durable.

Enfin, le présent préambule vise à mettre en lumière les enjeux spécifiques à la région de Lanaudière et s'ajoute aux recommandations formulées dans le mémoire du RNCREQ sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec ([RNCREQ](#)).

[2024](#)). Le CRE-Lanaudière endosse ces recommandations et souhaite les compléter par une perspective régionale adaptée aux réalités de son territoire.